

# Mécanisme de financement direct (MFD) - Plastikpack Maroc

Lieu :	Maroc
Identifiant du Projet :	53504
Secteur d'activité :	Industries manufacturières et Services
Public/Privé :	Secteur privé
Catégorie environnementale :	B
Date de décision sur l'approbation :	22 novembre 2022
Statut :	<b>Approuvé</b>

Date de publication du document de synthèse du Projet (DSP) en langue anglaise : 25 novembre 2022

*Conformément au paragraphe 1.4.2 (iii) de la Directive sur l'accès à l'information : « pour les Projets approuvés par la Direction de la Banque, lorsque le Conseil d'administration lui a délégué ce pouvoir d'approbation, le DSP est divulgué au pays membre de la Banque au début de la période de notification de non-objection correspondante, conformément à l'article 13 (iii) de l'Accord portant création de la BERD. »*

## Description du Projet

Octroi d'un prêt non garanti de premier rang à hauteur de 65 millions de dirhams marocains à Plastikpack Maroc (PM), fabricant marocain d'emballages en plastique. Le financement servira à l'expansion de ses installations actuelles, à l'acquisition d'équipements pour la production d'emballages pharmaceutiques, à la création d'une nouvelle installation pour la fabrication de palettes et de caisses en plastique à partir de polypropylène recyclé, à la construction d'un nouveau bâtiment conforme aux normes BREEAM (méthode d'évaluation des performances environnementales des bâtiments) et à l'augmentation du fonds de roulement.

## Objectifs du Projet

Grâce au plan d'investissement soutenu par la BERD, l'emprunteur cherche à exploiter les opportunités offertes par un marché marocain à forte croissance, en étendant son portefeuille de produits aux emballages plastiques recyclables et durables ainsi qu'aux emballages pour produits pharmaceutiques.

## Impact sur la transition

Score de l'impact attendu sur la transition (IAT) : 66

Compétitivité : La société appliquera à ce Projet au Maroc des normes européennes de haut niveau.

Développement vert : La construction du nouveau bâtiment destiné à la production devrait être certifiée « Bâtiments durables ». En outre, le plan d'investissement prévoit une nouvelle installation pour la fabrication de palettes et de caisses à partir de polypropylène recyclé, favorisant ainsi l'économie circulaire.

## Le Client

PLASTIKPACK MAROC SA

Plastikpack Maroc est une société marocaine spécialisée dans la production d'emballages en plastique.

## Financement de la BERD

65 millions de dirhams marocains

Un prêt non garanti de premier rang d'un montant de 65 millions de dirhams marocains accordé à PM pour le financement du Projet.

## Coût total du Projet

107,6 millions de dirhams marocains

Plan d'investissement de 107,6 millions de dirhams marocains pour l'agrandissement des installations actuelles, l'introduction d'une nouvelle ligne de production et la création d'un nouveau site de production.

## Additionnalité

L'additionnalité résulte de la structure financière proposant un financement en monnaie locale à des conditions raisonnables, de l'établissement de normes d'efficacité énergétique et d'utilisation efficace des ressources, ainsi que de normes d'inclusion des femmes plus exigeantes.

## Synthèse environnementale et sociale

Catégorie B (PES 2019). Les vérifications réalisées en interne au titre de la diligence raisonnable se sont déroulées dans le cadre d'entretiens avec la direction et les travailleurs du Client, d'une visite du site de production existant au Maroc et d'un examen d'un ensemble d'informations fournies par le Client. Les impacts environnementaux et sociaux (E&S) ont été identifiés et seront gérés par la mise en œuvre d'un Plan d'action environnemental et social (PAES). Les résultats obtenus suite aux vérifications environnementales et sociales au titre de la diligence raisonnable ont indiqué que la Société est bien dirigée et qu'elle dispose des capacités internes pour exercer ses activités conformément aux Exigences de performance (EP), même si

certains problèmes opérationnels et organisationnels nécessitent des améliorations et ont été pris en compte dans le PAES. Parmi ces résultats figurent un engagement en faveur de produits 100 % recyclables et la mise en place d'un mécanisme interne de règlement des griefs conforme à l'EP2. Le Client a exprimé son accord à propos du PAES.

Le Projet est aligné sur l'Accord de Paris en ce qui concerne les mesures d'atténuation et l'adaptation au changement climatique. La Banque contrôlera la performance du Projet sur les plans environnemental et social ainsi que la mise en œuvre du PAES en examinant les rapports E&S annuels et en effectuant des visites sur place si nécessaire.

## **Coopération technique et financement sous forme de subvention**

### **A. Coopération technique (CT)**

La Banque a sélectionné des fonds de CT (20 % cofinancés par le Client) pour soutenir les vérifications techniques liées à la composante « bâtiment durable » (soutien à la préparation du projet), les vérifications juridiques (soutien à la préparation du projet) et les vérifications financières qui permettront au Client de commencer à établir des rapports conformes aux normes de communication financière IFRS (soutien à la mise en œuvre du projet). La CT est financée dans le cadre du Partenariat pour un impact fort sur l'action climatique.

### **B. Subventions de co-investissement / Financement concessionnel (non liés à la CT)**

Le Projet bénéficiera d'une aide à l'investissement fournie par le cadre du Partenariat pour un impact fort sur l'action climatique. Cette aide à l'investissement permettra d'intégrer des matériaux et des technologies plus avancés dans la conception du bâtiment afin d'améliorer sa performance énergétique et d'obtenir la certification Bâtiments durables (BREEAM avec au moins la note « Bien »).

## **Contact dans l'entreprise**

Saad Lakhmiri  
s.lakhmiri@plastikpack.ma  
<https://plastikpack.ma/>  
207-1 PARC |, Sidi Bou Othmane 43303, Maroc

## **Dernière mise à jour du DSP en langue anglaise**

25 novembre 2022

## Comprendre la Transition

Pour en savoir plus sur l'approche de la BERD quant à la mesure de l'impact sur la transition, [cliquer ici](#).

## Opportunités commerciales

Pour les opportunités commerciales ou la passation de marchés, contacter la société cliente.

Pour les opportunités commerciales avec la BERD (hors passation de marchés), nous contacter :

Tél : +44 20 7338 7168

Courriel : [projectenquiries@ebrd.com](mailto:projectenquiries@ebrd.com)

Pour les Projets du secteur public, consulter [Passation de marchés](#) sur le site de la BERD, ou :

Tél : +44 20 7338 6794

Courriel : [procurement@ebrd.com](mailto:procurement@ebrd.com)

## Questions d'ordre général

Les questions spécifiques peuvent être envoyées via l'un des [formulaire de contact](#) de la BERD.

## Politique environnementale et sociale (PES)

La [PES](#) et les Exigences de performance (EP) y afférentes définissent les modalités de mise en œuvre par la BERD de son engagement en faveur de la promotion d'un « développement sain et durable du point de vue de l'environnement ». La PES et les EP contiennent des dispositions spécifiques exigeant des clients qu'ils se conforment à la législation nationale applicable en matière d'information et de consultation du public, et qu'ils mettent en place un mécanisme de règlement des griefs pour recueillir les problèmes et les plaintes des parties prenantes, et en faciliter la résolution, en particulier concernant la performance environnementale et sociale du client et du Projet. En fonction de la nature et de l'ampleur des risques et impacts environnementaux et sociaux du Projet, la BERD demande en outre à ses clients de communiquer les informations qui s'avèrent nécessaires concernant les risques et impacts des Projets, ou de mener des consultations pertinentes auprès des parties prenantes concernées puis d'examiner leurs réactions et d'y répondre.

Pour plus d'informations à propos des pratiques de la BERD dans ce domaine, consulter la [PES](#).

## Intégrité et conformité

Le ou la Responsable de la déontologie de la BERD encourage une bonne gouvernance et assure l'application des normes d'intégrité les plus rigoureuses à

toutes les activités de la Banque, en conformité avec les meilleures pratiques internationales. Des vérifications au titre de l'obligation de diligence sont effectuées pour contrôler l'intégrité de tous les clients de la Banque afin d'établir que les projets ne présentent pas de risques inacceptables, en termes d'intégrité ou de réputation, pour la Banque. La BERD est convaincue que l'identification et la résolution des problèmes pendant les phases d'évaluation et d'approbation des projets constituent le moyen le plus efficace d'assurer l'intégrité des transactions de la Banque. Le ou la Responsable de la déontologie joue un rôle essentiel dans ces efforts de prévention, tout en contribuant au contrôle des risques en matière d'intégrité associés aux Projets une fois les investissements réalisés.

Le ou la Responsable de la déontologie est également chargé(e) d'enquêter sur les allégations de fraude, de corruption ou de manquement dans le cadre des Projets financés par la BERD. Toute personne, interne ou externe à la Banque, suspectant un cas de fraude, de corruption ou de manquement, peut le reporter par écrit au ou à la Responsable de la déontologie de la BERD, en envoyant un courriel à l'adresse électronique [compliance@ebrd.com](mailto:compliance@ebrd.com). Tout signalement, même anonyme, fera l'objet d'un suivi par le ou la Responsable de la déontologie et sera examiné. Les signalements peuvent être rédigés dans toutes les langues de la Banque et de ses pays d'opérations. Les informations transmises doivent l'être en toute bonne foi.

## Politique d'accès à l'information (PAI)

La PAI définit la manière dont la BERD diffuse les informations et consulte ses partenaires pour favoriser une meilleure sensibilisation et connaissance de ses stratégies, politiques et opérations, depuis son entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Consulter la page concernant la [Politique d'accès à l'information](#) sur le site Internet de la BERD pour savoir quels types d'informations sont disponibles en ligne.

Les demandes d'informations spécifiques peuvent être envoyées via l'un des [formulaire de contact](#) de la BERD.

## Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets (MIRP)

Si les efforts pour aborder des préoccupations environnementales, sociales ou de divulgation au public avec le Client ou la Banque (par exemple via le mécanisme de règlement des griefs du Client au niveau du Projet, ou bien via un échange direct avec la Direction de la Banque) n'ont pas abouti, les personnes ou organisations peuvent adresser leurs préoccupations au Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets (MIRP) de la BERD.

Le MIRP examine en toute indépendance les problèmes liés aux Projets qui auraient provoqué, ou seraient susceptibles de provoquer, un préjudice. L'objectif du Mécanisme est : d'encourager le dialogue entre les parties prenantes du Projet en vue

de la résolution de problèmes environnementaux, sociaux ou de divulgation au public ; de déterminer si la Banque a respecté sa [Politique environnementale et sociale](#) et les dispositions spécifiques aux Projets de sa [Politique d'accès à l'information](#) ; et le cas échéant, de remédier à tout cas de non-conformité à ces politiques, tout en prévenant un futur problème de non-conformité de la Banque.

Consulter la page Internet du [Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets](#) pour en apprendre plus sur le MIRP et son mandat, pour connaître les modalités de [dépôt d'un Recours](#), ou pour contacter le MIRP par courriel à l'adresse [ipam@ebrd.com](mailto:ipam@ebrd.com) afin d'obtenir des conseils ou des précisions sur le MIRP et le dépôt d'un recours.